

ffgolf®

Fédération Française de Golf

Comité Départemental de Golf du Var



COMITE DEPARTEMENTAL DE GOLF
VAR

VARCUP SENIORS 2010

Par Equipes de 2

Dames

ou

Messieurs

Dames
ou
Messieurs

Mixte

En Une Seule Serie



Renseignements et inscriptions: Claude Pascal .374 chemin des Aubépines .83300.Draguignan
tel: 0494684454 ou 0661077464. Avant le 20/01/2010

VARCUP SENIORS MATCH-PLAY NET 4BMB

TROPHEE SENIORS DES CLUBS DU VAR

REGLEMENT DE LA COMPETITION 2010

Article 1 – Introduction

Le Comité Départemental de Golf du Var organise chaque année, jusqu'à décision contraire, une compétition à l'intention des Seniors membres d'un club du Var, et ayant pris leur licence dans le Var.

Comité Départemental de Golf du Var

Maison Départementale des Sports

L'Hélianthe – Rue Emile Ollivier- 83000 TOULON

Tél : 04 94 03 78 08 - Fax : 04 94 41 63 41

www.cd83golf.com

E-mail : pres.cdgvar@free.fr





Cette compétition qui se déroulera de **Mars à fin octobre 2010** et a pour but de permettre la rencontre conviviale des seniors de nos différents clubs et de créer un lien supplémentaire entre les clubs.

Article 2 – Compétition

La compétition annuelle donne lieu à 2 classements.

1° - La COUPE DU VAR SENIORS MATCH-PLAY 4BNET

Elle se joue sous la forme de parties par élimination en une seule série sans distinction de catégorie.

2° - Le TROPHÉE SENIORS DES CLUBS DU VAR

Il est gagné par le club ayant accumulé le maximum de points attribués en fonction du résultat de chaque partie selon détail ci-dessous.

- Une partie gagnée par Forfait ou Disqualification : 2 points
- Une partie gagnée à domicile : 3 points
- Une partie gagnée à l'extérieur, sur terrain neutre, en Aller/Retour : 4 points
- Une partie perdue par Forfait ou Disqualification : 0 point
- Une partie perdue sur le terrain adverse, à domicile, sur terrain neutre, en Aller/Retour, : 1 point

Pour égaliser les chances et limiter l'impact du nombre d'équipes engagées pour un même club, les résultats des équipes en lice pour chaque tour seront pris en compte, mais limités aux seuls 4 meilleurs résultats.

S'il y a pour un club moins de 4 équipes pour le tour, la totalité des points sera prise en compte, la limitation à 4 restant valable pour le ou les clubs ayant encore plus de 4 équipes pour le tour en question.

En cas d'égalité à la fin de la compétition entre deux ou plusieurs clubs le départage sera fait comme suit : plus grand total des parties gagnées à l'extérieur, le plus grand nombre d'équipes ayant gagné à chaque tour, tout en respectant la limite de 4, en partant du 1^{er} tour, et successivement le 2^{ème}, 3^{ème}, jusqu'à la finale.

Article 3 – Compétition ouverte à :

Toutes les Equipes de Seniors, composées de 2 Seniors Dames ou 2 Messieurs, ou de 2 Seniors Mixtes membres licenciés d'un même club du VAR qui a accepté les conditions de ce règlement

Les clubs s'engagent à recevoir gratuitement sur leur terrain les compétiteurs de leurs membres

L'index des joueurs s'inscrivant n'est pas limité, mais pour le calcul des points rendus l'index maximum, s'il est supérieur à 24.0 est ramené à 24.0

3.1 - Le nombre d'équipes participantes pour un club est limité à 8.

3.2 - A partir des inscriptions il sera procédé à la création d'un Tableau Final avec tirage au sort à chaque tour. Le premier étant soit un 64^{ème}, ou 32^{ème}, ou 16^{ème} de Finale selon le nombre d'équipes inscrites.

Les tirages au sort seront réalisés en cherchant à éviter le plus longtemps possible que 2 équipes du même club se rencontrent.

3.3 – Au cas où le nombre d'équipes serait supérieur à celui d'une possibilité de Tableau Final, il sera procédé à 1 Tour Préliminaire pour arriver au Tableau Final Complet tel que décrit ci avant.

Participeront à cet éventuel tour préliminaire les équipes des clubs qui ont le plus grand nombre d'équipes inscrites. Celui-ci fera également l'objet d'un tirage au sort.

Article 4 – Formes de Jeu

4.1 – Toutes les parties se jouent en Match-Play 4B Net avec élimination directe.

Le trou est gagné par le camp qui a réalisé le plus petit score net.

La partie est gagnée par le camp qui a gagné le plus grand nombre de trous.

Aucun match ne peut être partagé. En cas d'égalité à la fin du tour les joueurs partent en « play-off » avec « mort subite ». Les points reçus seront reportés identiquement sur ce départage.

4.2 - Le 1^{er} tour ainsi que l'éventuel tour préliminaire se jouent en parties MATCH-PLAY 4BMB NET sur 36 trous, en parties ALLER et RETOUR alternativement sur 18 trous à Domicile et 18 trous à l'Extérieur, ou vice et versa. L'équipe gagnante sur le résultat cumulé des 36 trous sera qualifiée pour le tour suivant.

Comité Départemental de Golf du Var

Maison Départementale des Sports

L'Hélianthe – Rue Emile Ollivier- 83000 TOULON

Tél : 04 94 03 78 08 - Fax : 04 94 41 63 41

www.cd83golf.com

E-mail : pres.cdg@free.fr





A l'issue du match ALLER les équipes peuvent être à égalité, mais en cas d'égalité à la fin du match RETOUR les joueurs partent en « play-off ». (voir 4.1 ci-dessus)

4.3 – Les Autres Tours du tableau final se jouent en parties MATCH-PLAY 4BMB NET sur 18 trous avec élimination directe. En cas d'égalité après 18 trous les joueurs partent en « play-off ». (voir 4.1 ci-dessus)

4.4 - Index retenu

L'index retenu est celui indiqué par fléole le jour du match (3615 FFGOLF www.ffgolf.org), Les Capitaines de chaque équipe sont responsables des index, de leur équipe, et du contrôle de ceux de l'équipe adverse.

4.5 – Coups reçus

Le Capitaine de l'équipe qui reçoit établira les cartes de scores des deux équipes de la façon suivante :

1° - L'index supérieur à 24.0 sera ramené à 24.0

2° - L'index de chaque joueur détermine, en fonction du SSJ Standard et du Slope propre à chaque terrain, son handicap de jeu sur ce terrain.

3° - Cet index donne pour chaque joueur un nombre de coups reçus selon le tableau ci-dessous

Handicap de Jeu (selon terrain et Limité à 24)	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	<u>4</u>	<u>5</u>	<u>6</u>	<u>7</u>	<u>8</u>	<u>9</u>	<u>10</u>	<u>11</u>	<u>12</u>
Coups rendus (3/4 du handicap de jeu)	1	2	2	3	4	5	5	6	7	8	8	9
Handicap de Jeu (selon terrain et Limité à 24)	<u>13</u>	<u>14</u>	<u>15</u>	<u>16</u>	<u>17</u>	<u>18</u>	<u>19</u>	<u>20</u>	<u>21</u>	<u>22</u>	<u>23</u>	<u>24</u>
Coups rendus (3/4 du handicap de jeu)	10	11	11	12	13	14	14	15	16	17	17	18

4° - Ces coups reçus sont reportés sur la carte de score du club en fonction du classement des trous de ce parcours.

4.6 – Représentation du camp

Avant le 1^{er} match du 1^{er} tour, en cas d'indisponibilité d'un joueur d'une équipe celui-ci peut être remplacé par un autre joueur. Ce dernier fera partie de la nouvelle équipe pour toute la compétition. Par contre une fois la compétition engagée (1^{er} match du 1^{er} tour) une équipe peut être représentée par un seul joueur, ou alors décider d'abandonner. Dans le cas où un seul joueur rencontre les deux autres son nombre de coups reçus est calculé comme il est dit en 4.3

4.7 – Journée Finale

Pour la journée finale la compétition se jouera par équipes, selon une formule qui dépendra du nombre d'équipes inscrites, sauf pour les Finalistes et les 1/2 Finalistes qui joueront en Match-Play comme pour les parties précédentes.

Article 5 – Etiquette et Jeu lent

L'étiquette doit être respectée et le jeu lent prohibé. A cet effet les Directeurs des golfs participants peuvent indiquer les manquements à ces règles et s'ils se plaignent que celles-ci n'ont pas été respectées après un rappel à l'ordre, les 2 équipes seront disqualifiées.

Article 6 – Inscriptions

Elles sont individuelles équipe par équipe, auprès du Comité Départemental de Golf du Var, sur un formulaire spécial à demander au Secrétariat du club. Elles devront être adressées par courrier **au plus tard le 25 Février 2009**, accompagnées d'un chèque de 70 € à l'ordre du Comité Départemental de Golf du Var, couvrant le droit d'inscription par équipe.

Article 7 – Organisation des parties

Le premier joueur sur la fiche d'inscription est considéré comme Capitaine de l'Equipe. Il est responsable de celle-ci, recevra la convocation et les coordonnées de l'adversaire, organisera la rencontre et transmettra le résultat.

Les parties sont organisées par tirage au sort à chaque tour de la manière suivante :

1° - L'éventuel Tour Préliminaire et le 1^{er} tour se jouent comme indiqué article 4.2

Comité Départemental de Golf du Var

Maison Départementale des Sports

L'Hélianthe – Rue Emile Ollivier- 83000 TOULON

Tél : 04 94 03 78 08 - Fax : 04 94 41 63 41

www.cd83golf.com

E-mail : pres.cdgvar@free.fr





2°- Les tours suivants se jouent comme indiqué article 4.3, et tant que le nombre d'équipe le permet les rencontres se font entre équipes de clubs différents, l'équipe reçue pour un tour recevra le tour suivant, ceci tant que possible. Pour chaque tour du préliminaire, jusqu'aux finales, il est adressé une convocation au 1^{er} joueur de l'équipe.

Les parties doivent obligatoirement se dérouler dans le délai imparti ou accordé par Le Comité pour chaque tour
En cas de d'impossibilité d'organisation Le Comité fixera, avec l'aide du Capitaine de l'équipe qui reçoit, un départ et si une équipe ne se présente pas elle sera disqualifiée.

Les clubs peuvent imposer des dates, en semaine ou le week-end à leur discrétion, et des horaires pour le déroulement des parties de telle façon que les parties s'intègrent « sans gêner » dans les départs d'une journée normale et qu'il n'y ait pas plus d'une partie dans une journée. Les équipes d'un même club qui se rencontrent sur leur terrain doivent informer la Direction de cette rencontre.

Article 8 – Départs

Les départs des marques Jaunes pour les Messieurs (repère 3) et des Rouge pour les Dames (repère 5)
Les parties se dérouleront normalement en semaine aux jours et heures fixées par les clubs. Les clubs, à leur discrétion, pourront accepter, ou décider des parties le samedi ou le dimanche.

Les joueurs qui doivent recevoir sur leur terrain sont responsables, en accord avec leur adversaire de l'organisation de leur rencontre, date et heure.

En cas de difficulté d'organisation la date limite fixée par le Comité est celle du tour en jeu.

Il n'y a pas de « cas de force majeure » : pour cela les parties doivent être, sous la responsabilité de l'équipe qui reçoit, organisées largement avant cette date de manière à supprimer le risque d'annulation pour intempérie ou maladie. Une équipe peut être représentée par un seul de ses membres comme le prévoit la réglementation de la F.F.G.

Les parties pourront être gagnées par « Forfait » exclusivement pour les raisons qui suivent.

Par l'équipe qui reçoit : Si les adversaires ne sont pas présents au départ au plus tard 5 minutes avant l'heure fixée.

Par l'équipe qui est reçue : Si les adversaires n'ont pas organisé la rencontre.

Si les adversaires ne sont pas présents au départ au plus tard 5 minutes avant l'heure fixée.

Article 9 – Voiturettes – GPS et Télémètres

Les voiturettes sont interdites sauf si les clubs les imposent ou après accord entre des deux équipes du même match, elles n'entrent pas dans la gratuité. Les GPS et Télémètres sont interdits.

Article 10 – Financement - Gestion et Suivi des Résultats

La compétition est financée par les participations demandées aux équipes pour la compétition elle-même et la journée finale. Les dépenses sont celles des frais d'organisation et de courriers, les prix et la journée finale décrite ci-après. Le Comité est garant en cas de dépassement des dépenses par rapport aux recettes.

Le délégué Seniors du Comité est responsable de la gestion administrative de la compétition. Il tiendra les tableaux de chaque tour et le suivi des points par club. Le vainqueur de chaque tour l'informerait du résultat.

Article 11 – Journée Finale de Remise des Prix et Dotation

Le Comité organise une Journée Finale de Remise de Prix, dans un club à déterminer en fonction des équipes finalistes .

Cette journée comprendra :

Comité Départemental de Golf du Var

Maison Départementale des Sports

L'Hélianthe – Rue Emile Ollivier- 83000 TOULON

Tél : 04 94 03 78 08 - Fax : 04 94 41 63 41

www.cd83golf.com

E-mail : pres.cdgv@free.fr





- La finale et La Finale des Perdants
- Une compétition par équipe pour les autres équipes, dont le nombre sera limité par le Comité.
- Après les rencontres : Un déjeuner à l'issue duquel seront remis les prix.

Le TROPHEE DES CLUBS DU VAR au club gagnant.

La COUPE DU VAR SENIORS MATCH-PLAY

Les prix aux finalistes et 1/2 finalistes

Les prix de la compétition du jour

Le Trophée sera remis en jeu tous les ans, et gagné définitivement par le club qui l'aura en sa possession l'année où cette compétition sera arrêtée.

Seront invités aux frais du Comité pour cette journée, les Finalistes, les Membres du Bureau du Comité, et les éventuels Sponsors.

Sont invités pour cette journée, avec participation aux frais de 130 € par équipe inscrite, toutes les autres équipes enregistrées pour la compétition générale.

Le nombre d'équipes pour cette journée sera limité à 36 toutes catégories ci-dessus confondues.

Article 12 – Comité de l'Epreuve

Le Comité de l'épreuve est formé par Jean-Claude GONDRAN, Président du Comité, et Claude Pascal Responsable de l'arbitrage au sein du Comité.

La Compétition 2009 sera annulée par le Comité si le nombre d'équipes est inférieur à 50, et le nombre de clubs inférieur à 6, le Comité en cas d'annulation de la compétition remboursera les joueurs.

Article 13 – Règlement

L'inscription individuelle implique l'acceptation complète de ce règlement.

Si les problèmes liés à son application ne peuvent être réglés avec équité, le Comité disqualifiera les deux camps

S'il y a un litige entre deux équipes, celui-ci sera exposé au Comité de l'Epreuve, qui fixera les conditions d'une autre partie, éventuellement à la charge financière de l'équipe qui l'aura mal interprété le dit règlement.



COUPE DU VAR 2010 SENIORS MATCH-PLAY 4B NET

PAR PAIRES de 2 MESSIEURS 2 DAMES ou MIXTE

TROPHEE 2010 SENIORS DES CLUBS DU VAR

FICHE D'ENREGISTREMENT N°(N° du Comité à l'enregistrement)

NOM du CLUB			
CATEGORIE EQUIPE (rayer les mentions inutiles)	MESSIEURS	DAMES	MIXTE
NOM & PRENOM EQUIPIER 1 (Capitaine de l'équipe)			
N° LICENCE			
INDEX			
ADRESSE			
ADRESSE Email			
CODE POSTAL & VILLE			
TELEPHONE			
FAX			
EMAIL			
NOM & PRENOM EQUIPIER 2			
N° LICENCE			
INDEX			
ADRESSE Email			
TELEPHONE			
REGLEMENT A l'ordre du Comité Départemental de Golf du Var - (rayer la mentions inutile)	1 Chèque de 70€ ou 2 chèques de 35 €		

Renseignements par email: clopasc@9online.fr ou tel : 04.94.68.44.54. ou 06.61.07.74.64
 Adresser par la poste, le règlement à l'ordre du comité départemental de golf du var et la fiche d'enregistrement au plus tard le 22 Février à : Claude Pascal CDVAR. 374 chemin des Aubépines 83300. Draguignan